

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 8 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

NOR : SFHZ2630272A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, les représentants nationaux des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, en tant que membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie et au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Alain LASBARRERES CANDAU, titulaire et Stéphane PIVOTEAU, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Christophe ATTIAS, titulaire et Jocelyne BAUSSANT-HEBERT, suppléante, désignés par Force ouvrière (FO).

Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 8 juillet 2026.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,
Yann DEBOS